



C.C.A.S
VILLE DE NICE

www.ccas-nice.fr

Les obligations de chacun :

Elles découlent du règlement de fonctionnement et consistent notamment à :

- Respecter la vie privée, l'intimité, la liberté d'opinion et la religion de toute personne présente dans l'établissement.
- Occuper le logement personnellement et ne pas le faire occuper, en tout ou partie par une autre personne.
- Entretien et garder le logement dans un état constant d'ordre et de propreté.
- Ne pas consommer, ni introduire, ou faire circuler de l'alcool, ou substance illicite.
- Ne pas fumer dans les parties communes ainsi que dans les lits à l'intérieur des chambres.
- Ne pas faire usage de la violence, sous quelque forme que se soit.
- S'acquitter tous les mois, de la participation financière relative à l'hébergement.

Modalités de fonctionnement :

- Les entrées et sorties sont libres de 8h00 à 23h00. Toute entrée ou sortie, en dehors de ces horaires doit être préalablement annoncée et acceptée par le référent.
- Les parents assument l'entière responsabilité de leur(s) enfant(s), aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du centre.
- Les visites doivent avoir été préalablement annoncées par le résident à son référent social et avoir fait l'objet d'un accord de la Direction.
- Les visites concernant les enfants mineurs à charge doivent se faire dans le respect des décisions judiciaires.

**Centre d'Hébergement
et de Réinsertion Sociale
Pôle "Maurice de Alberti"**



Direction des Logements et Hébergements d'Insertion

Missions du C.H.R.S. :

Le CHRS a pour vocation d'héberger, de soutenir et d'accompagner, vers une insertion sociale et professionnelle, des personnes et des familles en difficulté ou en situation de détresse.

Il a comme objectif d'aider ce public à accéder ou à recouvrer son autonomie personnelle et sociale.

Présentation du C.H.R.S.:

Le CHRS est géré par le Centre Communal d'Action Sociale, établissement public doté d'un Conseil d'Administration dont le Président est le maire de la ville de Nice.

Il est situé :

20 rue Fontaine de la Ville - 06 300 NICE

Téléphone : 04 92 00 37 60 – Fax : 04 92 04 94 82

- **Bus** : ligne 3,7 – arrêt Barla
- **Tramway** : arrêt Acropolis
- **Train** : Gare SNCF Riquier

Il est composé de :

- un directeur, un adjoint au directeur
- une secrétaire
- une équipe socio éducative
- un psychologue
- une équipe technique (gardien ...)

Modalités de candidature :

Les candidatures sont instruites et adressées au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) par le travailleur social ayant en charge le suivi de la personne.

Les dossiers sont transmis au CHRS par le SIAO en fonction des places disponibles.

- entretien individuel de présentation
- décision d'admission prononcée par le Directeur du CHRS.

Le public accueilli :

- personne majeure avec ou sans enfant
- personne en situation régulière sur le territoire français

Modalités de prises en charge :

L'accompagnement des personnes accueillies s'articule autour :

- d'entretiens individualisés :

- hebdomadaires au minimum, avec le travailleur social chargé de l'accompagnement
- avec le psychologue sur demande des hébergés.
- une évaluation au moment du renouvellement de la prise en charge.

- d'activités collectives au cours d'ateliers divers (recherche de logement, jardin...) et de sorties.

Partenariat

Des associations ou toute personne ayant une compétence particulière ou désirant partager des connaissances spécifiques peuvent proposer l'élaboration d'un projet collectif en lien avec l'équipe éducative CHRS.